



Liste des établissements exemptés de mettre en place un mécanisme d'urgence au titre de l'article D.133-10 du Code monétaire et financier

La liste des établissements exemptés de mécanisme d'urgence est désormais disponible sur le registre des agents financiers (REGAFI).

REGAFI est accessible via le lien ci-dessous :

<https://www.regafi.fr/>